



Consolidation des engagements sociaux: Comment optimiser les délais de clôture ?

Restitution de l'enquête EY



Building a better
working world



Introduction

Du fait des contraintes réglementaires et des exigences croissantes des directions générales et des investisseurs, l'optimisation des délais de clôture est un projet à fort enjeu pour les directions financières.

Le sujet peut être particulièrement ardu dans le cadre du processus d'évaluation et de comptabilisation des provisions pour avantages au personnel sous IAS 19, compte tenu notamment de la transversalité du processus et de la dépendance à des données de marché en date de clôture.

65% des répondants rencontrent parfois des difficultés dans l'interaction entre les différents acteurs (consolidation, normes, ressources humaines, actuaires, direction financière).

Cette enquête nous a permis d'analyser les différentes méthodes retenues par les répondants.



Nous avons ainsi identifié les **bonnes pratiques** facilitant l'optimisation du processus de consolidation des engagements sociaux.

Rappel des principales étapes du processus de consolidation des engagements sociaux

		Enjeux
●	Extraction des données RH	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Extraction et contrôle des données RH nécessaires à l'évaluation des engagements (effectifs bénéficiaires, données salariales, données démographiques, ...)
●	Détermination des hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Détermination des hypothèses (i) endogènes, propres aux sociétés (augmentations de salaires, turnover,...) et (ii) exogènes, comme les paramètres de marché (actualisation, inflation,...)
●	Evaluation des engagements	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Evaluation actuarielle des engagements en date de clôture
●	Traitement des évènements non récurrents	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Identification, analyse et traitement des évènements non récurrents éventuels (modification de régime par exemple)
●	Etablissement des reportings préliminaires	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Production des reportings préliminaires
●	Mise à jour des données	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Mise à jour des hypothèses et données financières si les variations entre les reportings préliminaires et les reportings finaux le nécessitent
●	Ecritures de mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Ecritures résultant de la mise à jour des données financières

- A quelle date extraire les données RH ?
- A quelle fréquence revoir les hypothèses propres à la société ?
- A quelle période réaliser les travaux d'évaluation ?
- Quel périmètre et quelle fréquence d'évaluation ?
- Quel périmètre pour la mise à jour de fin d'année ?
- Quelle valeur des actifs de couverture retenir à la clôture ?
- Quels seuils pour la mise à jour des données de marché ?

1

A quelle date extraire les données RH ?

IAS 19 admet que, pour des raisons pratiques, l'évaluation soit effectuée avant la date de clôture (§59). avec de fait des données sur les bénéficiaires antérieures à cette date.

En pratique, très peu de répondants extraient les données salariales en amont de la date de clôture, avec la contrainte d'avoir à gérer des extractions paie en période de clôture.

Pourtant, sous réserve d'aucun évènement significatif (rare) dans les effectifs, il est admissible de travailler sur des données très en amont de la clôture, à extraire et à analyser au moment le plus propice sur l'exercice (au 1^{er} jour de l'exercice par exemple).

Une mise à jour, en cas d'éventuels mouvements significatifs, sera toutefois requise à la clôture.

Attention à certaines obligations locales, par exemple en Allemagne, les évaluations des régimes de retraite doivent être réalisées sur la base de données salariales de moins de 3 mois.



Seuls **30%** des répondants extraient leurs données **plus de 4 mois** avant la date de clôture.

55% des répondants réalisent leurs évaluations sur la base de données extraites entre **1 et 3 mois** avant la date de clôture.



Extraire les données RH très en amont de la clôture, les projeter à la date de clôture et mettre à jour des événements significatifs en fin d'année

2

A quelle fréquence revoir les hypothèses propres à la société ?

L'évaluation des engagements doit intégrer des hypothèses actuarielles restituant la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des prestations. Il s'agit en particulier d'hypothèses propres à la société, concernant par exemple le taux de rotation ou les augmentations salariales.

La moitié des répondants revoient les hypothèses propres à la société tous les ans.

Pourtant la revue annuelle n'est pas nécessaire. En effet, ce type d'hypothèses actuarielles est en général basé sur un historique de plusieurs années, 3 ans le plus généralement, tout en tenant compte des perspectives du management. Ainsi, excepté le cas où un évènement viendrait modifier de façon importante le comportement de la population, les hypothèses actuarielles propres à la société peuvent être revues tous les 2 ou 3 ans.



50% des répondants mettent à jour les hypothèses propres à la société **tous les ans**.

30% des répondants mettent à jour ces hypothèses **tous les 3 ans**.



Revoir les hypothèses propres à la société tous les 2 ou 3 ans

3

A quelle période réaliser les travaux d'évaluation ?

Comme mentionné précédemment, IAS 19 admet que, pour des raisons pratiques, l'évaluation soit effectuée avant la date de clôture (§59).

Seulement 15% de nos répondants anticipent les travaux d'évaluation.

Pourtant cette étape peut être largement anticipée et réalisée à une période plus calme que celle de l'arrêté des comptes. La clé de l'anticipation de cette étape est la bonne estimation des données de base et des hypothèses préliminaires.



15% des répondants anticipent leur évaluation au moins **4 mois** avant la date de clôture.

Plus de **50%** réalisent leur évaluation entre **1 et 3 mois** avant la date de clôture.



Anticiper la période des travaux d'évaluation plusieurs mois avant l'arrêté des comptes

4

Quel périmètre et quelle fréquence d'évaluation ?

Selon IAS 19, l'évaluation des engagements doit être effectuée « avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la date de clôture ».

Il n'est ainsi pas nécessaire de faire une évaluation de chaque plan chaque année. Seules certaines obligations locales, fiscales, notamment peuvent imposer une fréquence particulière.

Pourtant, la majorité de nos répondants réalisent chaque année des évaluations complètes sur l'ensemble du périmètre de consolidation.

Alternativement, il est pertinent de procéder pour partie ou pour totalité du périmètre, à une évaluation périodique des plans, par exemple triennale.

En l'absence d'évaluation complète, les passifs sont projetés conformément aux hypothèses actuarielles, hors impact des données de marché, et sous réserve naturellement de l'absence d'évènement significatif affectant les bénéficiaires.



70% des répondants réalisent une évaluation complète sur l'ensemble du périmètre tous les ans.



Définir la fréquence des évaluations pour chaque plan et limiter le périmètre des plans évalués chaque année

5

Quel périmètre pour la mise à jour de fin d'année ?

Les engagements doivent être comptabilisés sur la base de données de marché à la date de clôture s'agissant des données et hypothèses financières. Ainsi, l'anticipation des évaluations et des reportings correspondants implique une mise à jour de fin d'année. Ce travail est conséquent s'il doit être réalisé sur la totalité des régimes du groupe.

La grande majorité des répondants mettent à jour les données financières sur l'ensemble du périmètre.

La mise à jour de la totalité des chiffres n'est pas nécessaire au niveau consolidé. Le périmètre de mise à jour peut être défini en fonction d'un pourcentage représentatif du montant d'engagement total du Groupe ou du passif (plus de x %).



72% des répondants mettent à jour les données financières sur l'ensemble du périmètre.



Définir le périmètre de mise à jour de façon à ce qu'il soit représentatif au regard du passif total du Groupe

6

Quelle valeur des actifs de couverture retenir à la clôture ?

Les actifs en couverture des engagements doivent être reconnus pour leur juste valeur de marché à la date de clôture.

Toutefois, en pratique, il est souvent difficile d'obtenir des gestionnaires d'actifs et/ou assureurs un reporting à jour dans un délai confortable pour l'établissement des comptes. Ces reportings sont rarement disponibles avant J+7.

Il est possible de projeter les valeurs de clôture sur la base du dernier reporting disponible et du rendement attendu par classe d'actifs.

En date de clôture, et sans attendre le reporting définitif, il est possible de mettre à jour ces valeurs sur la base d'indices de marché relatifs à ces classes d'actifs.

Plus la définition des classes d'actifs est fine, plus l'estimé produit est fiable, limitant ainsi le risque de variation significative par rapport à la valeur de marché effective du portefeuille d'investissement.



1/3 des répondants attendent le reporting définitif des asset managers.

1/3 produisent un estimé sur la base d'un reporting antérieur.

1/3 utilisent la valeur du dernier reporting disponible.



Estimer et réviser la juste valeur du portefeuille d'investissement sur la base du rendement attendu par classe d'actifs et d'indices de marché



Synthèse des bonnes pratiques

Les principales clés d'un fast close s'agissant de la consolidation des engagements sociaux sont les suivantes:

- 1** Anticiper les travaux d'évaluation très en amont de la clôture
 - extraction des données RH
 - calculs actuariels
- 2** Limiter certains travaux à un périmètre prédéfini en fonction de critères de significativité
 - régimes à évaluer
 - hypothèses long-terme à mettre à jour
 - reportings à mettre à jour des données de marché à la clôture
- 3** Définir des seuils pour la mise à jour des données de marché à la clôture

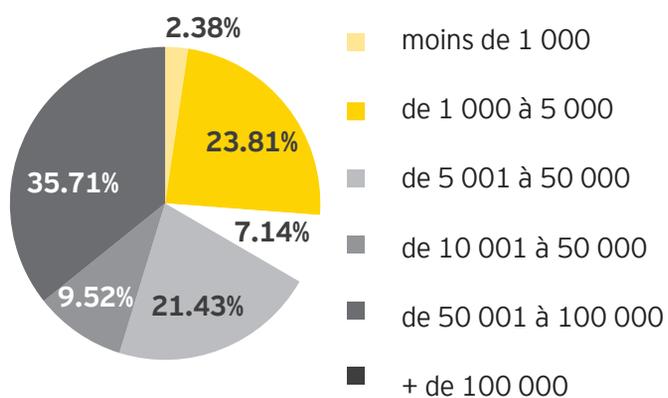
Description des 54 répondants



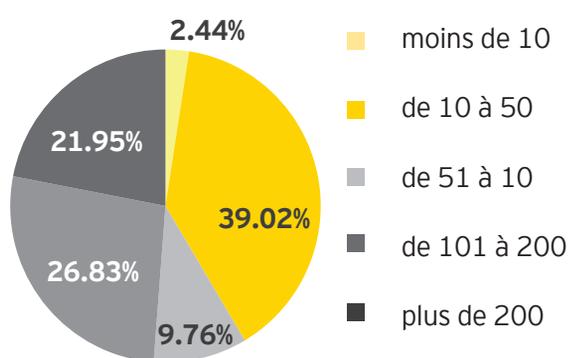
40% des répondants sont des responsables consolidation.

35% des répondants sont des sociétés du CAC 40.

Répartition des groupes par nombre de salariés



Répartition des groupes par nombre d'entités



Contacts



Maxime Renaudin

Executive Director – Actuariat

+33 1 46 93 71 37

maxime.renaudin@fr.ey.com



Caroline Lozach Bodilis

Senior Manager – Actuariat

+33 2 51 17 43 11

caroline.lozach-bodilis@fr.ey.com

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers.

Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement. Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscal ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers. ey.com/fr

SCORE France n° 2017-055

© 2017 Ernst & Young Advisory
Tous droits réservés

ey.com